



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 29 juin 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de procurations : 02  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 23 juin 2020  
Date de publication : 07 juillet 2020

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

Mme Isabelle DELAINE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à M. Daniel GERMOND

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

M. Ako HAMD AOUI (DCM 20.29.06.36-37) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 20.29.06.49) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 20.29.06.50) ; M. Daniel GERMOND (DCM 20.29.06.50) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.29.06.62)

**Référence**

20.29.06.30

**Commission**

Fonctionnement de  
l'Institution

**Objet**

Désignation du représentant permanent à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « Hello Dole »

**Secrétaire de séance**

Mme Isabelle MANGIN

**Rapporteur**

Mme Isabelle MANGIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, L.1531-1 et L 1524-5 ;  
Vu la délibération n°16.29.03.18 du 29 mars 2016 de constitution de la Société Publique Locale (SPL) « Hello Dole » ;  
Vu l'article 15 des statuts de la SPL « Hello Dole » portant sur la désignation des membres du Conseil d'Administration de la SPL ;  
Vu les articles 31 et 32 des statuts de la SPL « Hello Dole » portant sur la représentation des collectivités actionnaires de la société au sein de son Assemblée Générale ;

La SPL « Hello Dole », créée en 2016, est une société au capital entièrement public, formée entre les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales propriétaires de ses actions.

Cette société a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, la gestion, l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire.

Elle est composée aujourd'hui de ses deux actionnaires constitutifs et majoritaires, la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ces collectivités actionnaires doivent être représentées au sein du Conseil d'Administration ainsi que de l'Assemblée Générale de la SPL, par des élus désignés par leurs assemblées délibérantes.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 24 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX comme représentant permanent à l'Assemblée Générale de la SPL « Hello Dole » et le dote de tous pouvoirs à cet effet,
- **AUTORISE** Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole, dans le cas où le Conseil d'Administration désigne la Ville de Dole à cette fonction, à assurer la présidence du Conseil d'Administration de la SPL « Hello Dole » en son nom.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :  
Pilotage et Coordination  
Trésorerie Municipale du Grand Dole  
Pôle Moyens et Ressources/Finances  
SPL HELLO DOLE

Fait à Dole, le 29 juin 2020.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

